



CAHIER DES CHARGES à l'ORGANISATION des CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

1°) - ROLE DU CLUB ORGANISATEUR :

AVANT LA COMPETITION :

Le club désirant organiser un championnat départemental doit en faire la demande sur un imprimé spécifique envoyé au Président avant l'établissement du calendrier. L'alternance entre les districts pour l'attribution des championnats est privilégiée, dans la mesure du possible et selon les demandes reçues.

L'organisateur devra prévoir les moyens nécessaires au bon déroulement de la compétition sollicitée, soit :

- Une aire de jeu suffisamment importante pour le traçage à l'aide de ficelles des terrains nécessaires, chaque terrain devant respecter les dimensions minimum réglementaires soit 3 m x 12 m pour la Pétanque, ou 4 x 24 m pour le Jeu Provençal
- Lorsque plusieurs aires de jeux sont nécessaires, il est souhaitable qu'elles ne soient pas trop distantes les unes des autres.
- Si des barrières sont installées, celles-ci doivent être à au moins 1 m des lignes extérieures des terrains et 1,50 m pour le Provençal
- La ligne de fond des terrains doit être à 1 m de tout obstacle et 1,50 m pour le Provençal
- Si les terrains sont placés bout à bout, il est souhaitable de prévoir un passage d'au moins 1 m au minimum tous les 2 terrains, afin d'obtenir un accès direct à chaque terrain
- La numérotation des terrains commence à 1 en laissant si possible sans numéro les 2 terrains extérieurs d'une zone de terrains
- Le carré d'honneur doit comporter au minimum 8 terrains pour la Pétanque et 4 terrains pour le Provençal. Les terrains sont tracés à l'aide de ficelles, numérotés de A à H et doivent respecter les dimensions de 4 x 15 pour la Pétanque et 4 x 25 pour le Provençal
- Un éclairage suffisant des terrains et du carré d'honneur (en cas de nécessité) doit être prévu ainsi qu'une bonne sonorisation.
- La table de marque devra être suffisamment grande et équipée de chaises, d'un micro et d'au moins une prise électrique.
- Des barrières sont à prévoir pour canaliser le flux de joueurs lors du contrôle des licences et l'enregistrement des résultats.
- Prévoir une table à un endroit sécurisé pour l'exposition des trophées, médailles et éventuelles autres récompenses
- Prévoir éventuellement un fléchage des terrains à l'entrée de la commune
- Prévoir des panneaux d'affichages aux abords des tables de marque pour la liste des équipes engagées, le tirage des poules et le plan des terrains
- Prévoir des sanitaires en nombre suffisant, ceux-ci devront être maintenus propres tout au long de la compétition.
- Des poubelles en nombre suffisant devront être installées aux abords des terrains
- La compétition se déroulant sur 2 jours, il est conseillé de prévoir un service de surveillance

- La buvette ainsi qu'un éventuel espace de restauration rapide devront être installés en respectant les conditions légales et réglementaires
- A la buvette, la vente d'alcools forts est formellement interdite.
- Informer la municipalité de la compétition et solliciter leur présence pour la remise des récompenses par exemple.
- Des affiches pourront être faites, après validation de la maquette par le Comité départemental
- Les informations complémentaires, utiles à tous, devront être adressées aux clubs au moins 15 jours avant la compétition (accès particuliers, réservation de repas...).

PENDANT LA COMPETITION :

Le club organisateur devra :

- Veiller à ce que toutes les installations et équipements soient disponibles une ½ heure avant l'heure prévue de début de vérification des inscriptions
- Afficher sur les panneaux les plans des installations, les tarifs de la buvette et les numéros d'urgence (médecin, pharmacien, secours, dépannages ...)
- Mettre à disposition du Comité départemental une personne compétente pour aider à la tenue de la table
- Veiller à l'entretien des installations (barrières, ficelles, sanitaires, propreté du site)
- Accueillir la presse ou les personnalités tout au long du championnat
- Assurer et prendre à sa charge une restauration correcte des officiels et des arbitres, dans les temps impartis

APRES LA COMPETITION :

Le club organisateur devra :

- établira et transmettra à la presse un article avec les résultats de la compétition
- transmettra au Président du Comité Départemental une photocopie des articles parus dans la presse

2°) - ROLE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL :

AVANT LA COMPETITION :

Le Comité Départemental devra, dès réception des demandes d'organisation par les clubs, statuer sur le choix des clubs organisateurs en tenant compte :

- des demandes et des moyens de ces clubs par rapport aux compétitions concernées
- des organisations précédentes de ces clubs (fréquence, qualité, etc...)
- de la répartition des compétitions éventuellement prévue entre les Districts Nord et Sud

Les clubs retenus pour l'organisation des championnats départementaux seront annoncée lors de l'établissement du calendrier officiel de la saison à venir.

Le Comité départemental assurera ensuite toutes les démarches liées à la préparation de ces championnats, en liaison, si nécessaire avec les clubs organisateurs :

- communiquer et fournir à tous les clubs concernés le calendrier de ces compétitions et les documents nécessaires aux inscriptions
- prendre en charge les inscriptions et les tirages des rencontres qui seront effectués à l'aide du logiciel officiel de la FFP-JP

- Prévoir, en liaison avec le Responsable des Arbitres le nombre d'arbitres adapté, à charge à ce Responsable de transmettre par retour la liste des Arbitres désignés
- désigner les Membres du Comité Départemental affectés à chaque championnat
- communiquer au club organisateur si possible une semaine avant la compétition le nombre d'équipes inscrites, le nombre de terrains nécessaires, le nombre d'officiels aux Tables de Marques ainsi que le nombre définitif d'arbitres
- prévoir tout le matériel et les documents nécessaires à la tenue des tables de marques (numéros d'équipes, badges, stylos, ciseaux, adhésifs, boîtes pour les tirages, etc...), ainsi que les cercles et équipements de marquage des scores pour les parties se déroulant dans le Carré d'Honneur
- établir les documents nécessaires aux tables de marques et à l'affichage (listes des équipes, tableaux des tirages effectués, etc...)
- s'assurer que les Membres du Comité désignés pour le championnat n'aient pas d'empêchement et pourvoit éventuellement à leur remplacement

PENDANT LA COMPETITION :

Le Responsable de la Table de Marque :

- dès son arrivée, il établit le Jury de la compétition et l'affiche
- Il affiche les horaires d'arrêt et de reprise des jeux, ainsi que les Arbitres qui officient sur la compétition
- Il affiche la liste des équipes et les tirages effectués
- Il vérifie que le plan des jeux et des installations figure au panneau d'affichage
- Il établit un état des joueurs et/ou équipes absents et récupère les justificatifs fournis
- Il procède à l'annonce officielle au micro au nom du Comité Départemental de l'ouverture de la compétition
- Il s'assure du bon déroulement de la table de marque et que les heures exactes des annonces des rencontres soient bien indiquées sur les graphiques
- Il veille au respect du « Règlement des Championnats Départementaux »
- Il organise éventuellement une rotation des officiels et arbitres pour les repas
- Il prend ou fait prendre les photos au moins des champions et vice-champions
- En cas d'absence du Président du Comité Départemental, il procède au nom du Comité au sacre des champions et à la remise des récompenses
- Il établit le compte-rendu de la compétition
- Il fait signer par les joueurs les documents relatifs à leur qualification et récupère leurs coordonnées complètes (adresse, n° de Téléphone, E-Mail)
- si besoin est, il fait essayer les tenues aux champions et note leurs tailles
- Il veille à ce que les « Fiche de catégorisation » soient convenablement remplies et signées par le responsable des arbitres
- Il récupère tous les documents à transmettre au secrétariat pour traitement et archivage.
- en fin de compétition, aidé des arbitres, il récupère tout le matériel du Comité Départemental

Les Arbitres :

- Sous l'autorité de l'arbitre principal, Ils sont présents au plus tard au début de la vérification des licences
- Ils se présentent avec la tenue vestimentaire officielle des arbitres et portent leur badge
- Ils procèdent à la vérification des licences à l'aide du lecteur de cartes
- Ils rappellent au micro avant le jet du but les principaux points de règlement de la compétition concernée
- L'arbitre principal, par un coup de sifflet, à l'heure prévue, lance la compétition, même si la vérification des licences n'est pas terminée.

- Après la coupure du repas, un coup de sifflet prévient les joueurs de la reprise des jeux
- Ils veillent à ce que les joueurs soient en conformité avec la réglementation concernant la tenue vestimentaire, et communiquent au Président du Jury les équipes non conformes
- Ils veillent à l'application stricte des règles de jeu tout au long de la compétition
- dès le début des parties dans le Carré d'Honneur, l'arbitre principal nomme les 2 Arbitres qui officieront durant toutes les parties dans ce Carré et gèreront les tableaux de scores et les cercles.
- Ils prennent les sanctions prévues par le Règlement Officiel,
- Ils établissent les rapports en cas d'incidents et les remettent au responsable de la table de marque ou les transmettent, sous 48 heures, au Président du Comité départemental des Arbitres pour la compétition concernée

Le Jury :

- Il est composé :
 - d'un Président, qui peut être le responsable de la Table de Marque ou un autre membre du Comité Départemental,
 - du Président du club organisateur ou son représentant en cas d'absence
 - de l'arbitre principal sur la compétition
 - d'un autre membre du club organisateur
 - d'un des autres arbitres sur la compétition
- Il prend toutes décisions sur les cas litigieux non prévus au Règlement Officiel, ainsi qu'en ce qui concerne les équipes et joueurs dont la tenue vestimentaire n'est pas réglementaire
- La voix du Président du jury est prédominante en cas d'égalité de voix.

APRÈS LA COMPÉTITION :

Le Responsable de la Table de Marque :

- Il transmet les résultats et le compte-rendu de la compétition au Président du Comité Départemental
- Il transmet les résultats au responsable du site internet pour mise à jour du site
- Il transmet le dossier complet de la compétition au Secrétariat Général du Comité Départemental et les justificatifs d'absence éventuellement reçus, pour suites éventuelles à donner
- Il transmet les Fiches de Catégorisation au responsable départemental pour enregistrement
- Il transmet tout le matériel du Comité Départemental au Responsable de la prochaine compétition
- Il transmet au Trésorier Général du Comité Départemental toutes les fiches de frais des déplacements des Membres du Comité qui ont officiés à la Table de Marque

L' Arbitre Principal :

- Il transmet aux Présidents du Comité Départemental et de la Commission de discipline les rapports d'incidents que les Arbitres ont établis lors de la compétition
- éventuellement, il transmet au Responsable Départemental des Arbitres les fiches de frais de tous les Arbitres, à charge pour celui-ci de procéder aux vérifications et de valider ces fiches avant de les transmettre au Trésorier Général du Comité Départemental

.Le ou La Trésorière Générale du Comité Départemental :

- règlera les frais d'arbitrage dès réception des fiches validées par le Responsable Départemental des Arbitres
- établira la fiche financière concernant la part imputable au club organisateur
- règlera éventuellement les frais de déplacements à tous les Membres du Comité ayant officié à la Table de Marque, dès réception des fiches de frais

Le ou La Secrétaire Générale du Comité Départemental :

- transmettra aux personnes concernées (Responsables de Commissions, Président de la Région et autres) les rapports et résultats de la compétition
- procédera à l'archivage des dossiers

